



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/COP11/Doc.28
16 juillet 2014

Français
Original: Anglais

11^e SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES
Quito, Équateur, 4-9 novembre 2014
Point 28 de l'ordre du jour

DISPOSITIONS POUR ACCUEILLIR LES ONZIÈME ET DOUZIÈME SESSIONS DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Résumé

Le présent document contient un projet de résolution dans lequel la Conférence des Parties exprime sa gratitude au Gouvernement de l'Équateur pour avoir accueilli la COP11 et prend note de l'intérêt manifesté par le Gouvernement des Philippines à accueillir la COP12.

DISPOSITIONS POUR ACCUEILLIR LES ONZIÈME ET DOUZIÈME SESSIONS DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

(Préparé par le Secrétariat PNUE/CMS)

Le projet de résolution figurant dans l'annexe à la présente note de couverture exprime la gratitude de la Conférence des Parties au Gouvernement de l'Équateur pour avoir accueilli la 11^{ème} session de la Conférence des Parties et prend note de l'intérêt manifesté par le Gouvernement des Philippines à accueillir la 12^{ème} session de la Conférence des Parties.

Action requise :

- La Conférence des Parties est priée d'adopter le projet de résolution figurant dans l'annexe à la présente note de couverture.

ANNEXE

PROJET DE RÉSOLUTION

**DISPOSITIONS POUR ACCUEILLIR LES ONZIÈME ET DOUZIÈME SESSIONS
DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

(Présenté par le Secrétariat PNUE/CMS)

Reconnaissant avec gratitude l'offre faite par le Gouvernement de l'Équateur d'accueillir la 11^{ème} session de la Conférence des Parties à Quito, en novembre 2014, ainsi que les 42^{ème} et 43^{ème} sessions du Comité permanent;

Rappelant le paragraphe 3 de l'Article VII de la Convention, qui dispose que le Secrétariat « convoque, à trois ans d'intervalle au plus, une session ordinaire de la Conférence des Parties, à moins que la Conférence des Parties n'en décide autrement »;

Prenant note de l'intérêt manifesté par le Gouvernement des Philippines à accueillir la 12^{ème} session de la Conférence des Parties;

Prenant note de la décision du Comité permanent, à sa 41^{ème} session, d'accepter les offres faites à la fois par l'Équateur et les Philippines d'accueillir des sessions de la Conférence des Parties à la Convention;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Loue* le Gouvernement de l'Équateur pour avoir pris l'initiative d'accueillir la onzième session de la Conférence des Parties et exprime sa profonde gratitude pour avoir contribué par des ressources significatives à l'organisation des sessions, y compris celles du Comité permanent;

2. *Demande* au Secrétariat de travailler en collaboration avec le Gouvernement des Philippines pour prendre les dispositions nécessaires pour l'organisation de la COP12.